



DK TUNING ROUTE DE L'AEROPORT YOFF

NINEA: 00837612

Attestation de visa des états financiers annuels de synthèse Exercice clos le 31 décembre 2023

DESTINATAIRE: Gérant

En exécution de la mission d'accompagnement comptable incluant l'élaboration des états financiers annuels de synthèse qui nous a été confiée par l'entité DK TUNING SARL NINEA 008376172 2V2 suivant la lettre de mission en date du 29 Novembre 2022, nous avons établi la présente attestation conformément aux dispositions de l'arrêté N° 01954 du 09/02/2018 fixant les modalités du visa des états financiers annuels de synthèse. Nous avons mis en œuvre les procédures décrites dans la norme professionnelle relative au visa des états financiers annuels de synthèse.

Les états financiers annuels de l'entité DK TUNING au 31 décembre 2023, visés par la présente attestation, se caractérisent par les chiffres clés suivants en francs CFA :

Libellés	Exercice N	Exercice N-1
Total bilan	52 079 710	39 083 650
Capitaux propres	-16 548	-7 129 521
Résultat net	7 112 973	-8 129 521
Total chiffre d'affaires	96 408 975	32 613 671
Effectif total dont 00 permanents	0	0
Obligation de nomination d'un CAC	NON	NON
Nom du commissaire aux comptes	N/A	N/A

Conformément aux dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, l'organe de direction de votre société est responsable de la bonne tenue des livres comptables et de la préparation

Numéro d'ordre: EC 2022 0260



de comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Il revient aux organes de direction de votre société de définir, de mettre en œuvre et de superviser un système de contrôle interne approprié, ainsi que de mettre en place des mesures de sauvegarde des actifs, de prévention et de détection des irrégularités et fraudes.

La mission de délivrance du visa n'est ni une mission de présentation de comptes, ni de compilation de comptes, ni un examen limité, ni un audit et en conséquence, nous ne donnons aucune assurance sur les informations financières ou non financières.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la vraisemblance, la cohérence d'ensemble, l'homogénéité et la comparabilité des états financiers.

Autres informations

Nous portons à votre connaissance que votre entité ne remplit pas les critères de nomination obligatoire d'un commissaire aux comptes, néanmoins elle a la faculté d'en désigner un au besoin.

Date 19/08/2024

Professionnel membre de l'ONECCA

(signature)